

facéd was not of a technical nature. A political question was involved and it could not be decided by a sub-committee, unless that committee received both the necessary authority and an assurance that the Committee would accept whatever decision it reached.

The SECRETARY-GENERAL observed that he had no right to make proposals concerning the procedure of the Committee. His suggestion merely looked to the saving of time. If, however, two discussions were likely to ensue, first in the sub-committee and then in the full Committee, his suggestion would not serve a useful purpose.

The meeting rose at 5.45 p.m.

## SIXTY-SEVENTH MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Friday, 17 October 1947, at 11 a.m.*

*Chairman* : Justice Sir Fazl ALI (India).

### **29. Procedures and organization of the General Assembly (documents A/388, A/392/Add.2, A/C.5/146/Add.1, A/C.5/164 and A/C.5/168)**

The Committee continued its discussion of part I of the Advisory Committee's report (document A/C.5/168).

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) pointed out that although agreement had almost been reached, there remained the difficulty that the First Committee's privileged position should not be stated too obviously. He suggested (a) the inclusion in the report on the budget estimates of a paragraph reading as follows :

“ The Fifth Committee understood that with the present resources at his disposal the Secretary-General would at most be able to make written verbatim records for only one of the Main Committees of the General Assembly in addition to the plenary meetings of the General Assembly and of the Security Council and its commissions. The Fifth Committee, therefore, authorized the Secretary-General to provide this service for the Main Committee which, in his opinion, had the most important items on its agenda, and requested him to approach the Economic and Social Council and the Trusteeship Council to see whether they were disposed, in view of financial stringencies, to agree for the present to dispense with written verbatim records of their meetings ”, and (b) that the summary record of the Fifth Committee should contain the following paragraph :

“ It was the opinion of the Fifth Committee that in the present circumstances the Secretary-General would no doubt utilize these resources to make written verbatim records for the First

difficulté à laquelle se heurte la Commission n'est pas d'ordre technique. Il s'agit d'une question politique qui ne peut être tranchée par une sous-commission, à moins que celle-ci ne reçoive à la fois les pouvoirs nécessaires et l'assurance que la Commission acceptera ses décisions quelles qu'elles soient.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait observer qu'il n'a pas le droit de faire des propositions relatives à la procédure de la Commission. Sa proposition n'avait pour but que d'économiser du temps. Si toutefois il devait en résulter deux discussions, d'abord à la sous-commission, puis en commission plénière, sa proposition n'aurait plus aucune utilité.

La séance est levée à 17 h. 45.

## SOIXANTE-SEPTIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York, le vendredi 17 octobre 1947 à 11 heures.*

*Président* : Sir Fazl ALI (Inde).

### **29. Règlement et organisation de l'Assemblée générale (documents A/388, A/392/Add.2, A/C.5/146/Add.1, A/C.5/164 et A/C.5/168)**

La Commission poursuit la discussion de la première partie du rapport du Comité consultatif (document A/C.5/168).

M. AGHNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) fait observer que, s'il est vrai que la Commission en est presque arrivée à un accord, il subsiste cette difficulté que la position privilégiée de la Première Commission ne doit pas être précisée d'une manière trop évidente. Il suggère : a) d'insérer, dans le rapport sur les prévisions budgétaires, un paragraphe ainsi conçu :

« La Cinquième Commission est d'avis qu'avec les ressources dont il dispose à l'heure actuelle, le Secrétaire général sera tout au plus en mesure de faire publier des comptes rendus sténographiques écrits pour une seule des grandes Commissions de l'Assemblée générale, sans compter les séances plénières de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de ses Commissions. La Cinquième Commission autorise donc le Secrétaire général à assurer ce service à la Grande Commission dont il estime que l'ordre du jour comprend les points les plus importants ; et elle l'invite à s'entendre avec le Conseil économique et social et avec le Conseil de tutelle afin d'examiner s'ils sont disposés, étant donné les limites du budget, à accepter pour le moment de se passer des comptes rendus sténographiques écrits de leurs séances » ; et b) d'insérer, dans le compte rendu analytique de la Cinquième Commission, le paragraphe suivant :

« La Cinquième Commission est d'avis que, dans les circonstances actuelles, le Secrétaire général utilisera certainement ces ressources pour faire rédiger des comptes rendus sténo-

Committee, in view of the very important items on its agenda ”.

He proposed that the Fifth Committee should reduce the budget item by only \$225,000, to enable the Secretary-General to provide verbatim records for the First Committee.

Mr. ROSHCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) felt that the Committee had attained a considerable measure of agreement on the question of replacing the verbatim records by sound records. He had no objection to the proposal in part I, provided that other Committees were not deprived of a similar privilege when they deemed verbatim recording to be necessary. In addition, it was important that representatives should have easy and prompt access to the sound record.

Referring to the General Assembly and the Security Council and its commissions, he said it would be difficult for the Secretariat to enforce a reduction in the amount of verbatim reporting. Conversely, sound recording might be sufficient for the Economic and Social Council and the Trusteeship Council provided that verbatim reporting would be made available when necessary.

It would not be feasible to suspend the translation of old documents, since the rules of procedure should not be reconsidered in respect of past events. Accordingly, he proposed that the Secretariat should be requested to submit to the Advisory Committee a list of documents that remained to be translated. Some would need to be translated and printed, others to be mimeographed, while others did not need to be translated unless delegations requested it.

In that way, both the work-load and the expenditure would be reduced, the Secretariat would be in a much easier position and no alteration of the rules of procedure would be required.

The CHAIRMAN stated that the Secretary-General would arrange for the presentation of the list that had been requested.

Mr. LEBEAU (Belgium) remarked that he had no radical objection to the text proposed by the Chairman of the Advisory Committee, although he would have preferred a revision of the rules of procedure. He saw a weakness in the second sentence in that it placed undue responsibility on the Secretary-General. That was corrected to some extent in the suggested insertion in the summary record, and he proposed, therefore, that the latter sentence should be added as a footnote to the report.

Furthermore, the reference to the Economic and Social Council and the Trusteeship Council should be modified. The General Assembly could not amend the rules of procedure of the Economic and Social Council, but it could make suggestions and

graphiques écrits pour la Première Commission, étant donné l'importance des points qui figurent à son ordre du jour ».

M. Aghnidès propose que la Cinquième Commission se borne à réduire de 225.000 dollars les crédits affectés au poste en question, afin de permettre au Secrétaire général d'assurer la publication des comptes rendus sténographiques pour la Première Commission.

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que les membres de la Commission sont parvenus dans une large mesure à s'entendre en ce qui concerne le remplacement des comptes rendus sténographiques par des enregistrements sur disques. Il n'a pas d'objection contre la proposition contenue dans la première partie, sous réserve que les autres commissions puissent jouir du même privilège dans les cas où elles jugent qu'un compte rendu sténographique leur est nécessaire. En outre, il est important que les représentants puissent se reporter facilement et rapidement aux enregistrements sur disques.

En ce qui concerne l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et ses commissions, il déclare qu'il serait difficile pour le Secrétariat d'imposer une réduction du nombre des comptes rendus sténographiques. Cependant, les enregistrements sur disques pourraient suffire pour le Conseil économique et social et le Conseil de tutelle, à condition que ces deux organes puissent faire rédiger des comptes rendus sténographiques quand ils le jugent utile.

Il ne serait pas pratique d'interrompre la traduction des anciens documents, puisque l'on ne doit pas reviser le Règlement intérieur rétroactivement. Il propose donc d'inviter le Secrétariat à soumettre au Comité consultatif la liste des documents qui restent à traduire. Certains de ces documents devront être traduits et imprimés, d'autres ronéotypés ; on pourra se dispenser de traduire certains documents, à moins que les délégations ne le demandent.

De cette manière, on réduirait à la fois les travaux à exécuter et les frais à couvrir ; la tâche du Secrétariat en serait grandement allégée et il ne serait pas nécessaire de modifier le Règlement intérieur.

Le PRÉSIDENT déclare que le Secrétaire général prendra les dispositions qui conviennent pour soumettre la liste demandée.

M. LEBEAU (Belgique) fait observer qu'il n'a pas d'objection fondamentale au texte proposé par le Président du Comité consultatif ; il aurait préféré cependant que l'on revise le règlement intérieur. A son avis, la seconde phrase du texte proposé présente l'inconvénient de charger le Secrétaire général d'une responsabilité excessive. Cette erreur se trouve rectifiée en partie par la phrase que l'on a proposé d'insérer dans le compte rendu analytique ; il suggère donc d'ajouter en note cette dernière phrase au rapport.

D'autre part, il faudrait modifier le passage concernant le Conseil économique et social et le Conseil de tutelle. Si l'Assemblée générale ne peut amender le Règlement intérieur du Conseil économique et social, elle peut du moins faire

it could also refuse the necessary funds for verbatim reporting. The Council might be informed that, through lack of funds, it was not possible to vote a sum adequate to the full implementation of its rules of procedure.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) observed that the remark of the USSR representative contained the elements of conciliation of divergent views.

With regard to the first observation of the representative of Belgium, he felt that it was primarily a matter of presentation. Since there should be no differentiation between the Main Committees, he had sought a diplomatic formula. It was necessary to give the Secretary-General sufficient authority.

If the Economic and Social Council were independent, it would be best to phrase the suggestion diplomatically, leaving it to the Council to draw the inference. In the final analysis, the decision, as a budget decision, could be put into effect.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) considered the proposal made by the Chairman of the Advisory Committee to be satisfactory in the main. He favoured, however, an amendment which would authorize the Secretary-General to provide the service to the First Committee and to the other Main Committees which, in the Secretary-General's opinion, had the most important items on their agenda, or to take such action at the request of the committees. Some discretion should be left to those committees to decide on the use of verbatim reports.

Mr. MAYER (France) suggested that the General Committee at the beginning of each Assembly should determine whether any committee other than the First Committee had before it matters important enough to justify verbatim reports.

He wondered whether it would be possible to effect economies in view of the fact that the number of committees to be serviced by verbatim reporters would not be known in advance. Would it not prove necessary to maintain a larger number of such reporters permanently attached to headquarters ?

Mr. PELT (Assistant Secretary-General, Department of Conference and General Services) explained that it would be impossible to recruit the necessary personnel at the last moment. A margin of six weeks would be needed and recruitment would not therefore be feasible at the time when the General Committee met.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) emphasized that the basis of his amendment was the fact that the Secretary-General would have funds for only one committee. The suggestion of the French representative could be combined with his own : the General Committee could decide to which of the Main Committees verbatim reporters would be assigned.

des suggestions et refuser aussi les fonds nécessaires pour les comptes rendus sténographiques. Elle pourrait informer le Conseil qu'en raison du manque de fonds, il n'est pas possible de voter une somme suffisante pour la pleine application de son Règlement intérieur.

M. AGHNIÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) souligne que la remarque du représentant de l'URSS contient un élément susceptible de concilier les opinions contraires.

En ce qui concerne la première observation du représentant de la Belgique, il estime qu'il s'agit essentiellement d'une question de présentation. Puisqu'on ne doit faire aucune différence entre les Grandes Commissions, il a cherché une formule diplomatique. Il est indispensable de donner au Secrétaire général une autorité suffisante.

Si le Conseil économique et social était indépendant, il vaudrait mieux donner à la suggestion une forme diplomatique en laissant au Conseil le soin de tirer la conclusion. En dernière analyse, la décision, en tant que décision budgétaire, pourrait être exécutée.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) est d'avis que la proposition soumise par le Président du Comité consultatif est satisfaisante dans l'ensemble. Toutefois, il est en faveur d'un amendement qui autoriserait le Secrétaire général à assurer les services en question à la Première Commission et aux autres Grandes Commissions dont l'ordre du jour comprend à son avis les points les plus importants, ou à prendre de telles mesures sur la demande des commissions. Il faudrait laisser à ces commissions une certaine liberté pour décider de l'emploi des comptes rendus sténographiques.

M. MAYER (France) propose qu'au début de chaque session de l'Assemblée, le Bureau décide si une commission autre que la Première est saisie de questions assez importantes pour justifier la rédaction de comptes rendus sténographiques.

Il se demande s'il sera possible de réaliser des économies, étant donné que l'on ne connaît pas à l'avance le nombre de commissions qui auront besoin des services des sténographes de séances. N'apparaîtra-t-il pas nécessaire d'en maintenir, en permanence, un nombre plus grand au siège ?

M. PELT (Secrétaire général adjoint chargé du Département des conférences et services généraux) explique qu'il serait impossible de recruter le personnel nécessaire au dernier moment. Il faudrait prévoir une marge de six semaines et l'on ne pourrait donc pas recruter ce personnel au moment où le Bureau se réunit.

M. AGHNIÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) souligne que son amendement se fonde sur le fait que le Secrétaire général ne disposera de crédits que pour une seule commission. La suggestion du représentant de la France pourrait être combinée avec la sienne propre : le Bureau pourrait décider à quelle Grande Commission seront affectés les sténographes de séance.

Mr. PAPÁNEK (Czechoslovakia) pointed out that items on the agenda might be eliminated by the General Committee. It would be preferable that funds should be voted for one committee alone, but distributed in accordance with a decision of the General Committee on the proposal of the Secretary-General. In that way, discrimination would be obviated.

The Economic and Social Council had already taken important decisions before discussion had started in the Fifth Committee. Its rules of procedure eliminated verbatim reporting for all its commissions and committees and only the plenary Council would use verbatim reporting. Furthermore, the Council would undoubtedly fall in with the wishes of the General Assembly - it was better to seek co-operation with the various organs than to issue instructions.

The Hon. K. G. YOUNGER (United Kingdom) agreed with the representative of France that the General Committee should assume the responsibility. The proper assumption was the one made by the Chairman of the Advisory Committee, that the Secretary-General would have sufficient staff for one committee only. No difficulty would arise, since the General Committee was invariably requested to avoid arranging simultaneous meetings of two committees discussing important matters. The Secretary-General, or preferably the General Committee, should decide at the beginning of the session, and perhaps again in the middle, which committee should be serviced.

Mr. VOINA (Ukrainian Soviet Socialist Republic) felt that documents A/C.5/152 and A/C.5/168 deserved serious attention. The Secretariat and the Advisory Committee aimed at reducing expenditure on documents used daily. The latter body believed that its aim could be achieved without a revision of the rules of procedure and without impairing the rights of delegations to have essential documents in official languages of their choice. The majority of the Fifth Committee felt that sound recording was adequate for the Main Committees, with the exception of the First Committee. He agreed with that exception, though it was not invariably true that other committees or commissions had to deal with less important matters. The First Committee and its sub-committees should have verbatim reports in the working languages and sound recording in the original language of each speaker.

The present practice should be maintained in the General Assembly, the Security Council and the Security Council commissions, but for the Trusteeship Council and the Economic and Social Council and their commissions, sound recording, in addition to the summary record, should be sufficient.

The summary record should be approved at subsequent meetings of every organ. Special

M. PAPÁNEK (Tchécoslovaquie) fait observer que le Bureau pourrait supprimer certains points figurant à l'ordre du jour. Il serait préférable de voter des fonds pour une seule commission, mais de les répartir conformément à une décision du Bureau sur la proposition du Secrétaire général. On éviterait ainsi tout traitement de faveur.

Le Conseil économique et social a déjà pris d'importantes décisions avant que la Cinquième Commission commence ses délibérations. Son Règlement intérieur supprime la rédaction des comptes rendus sténographiques pour tous ses commissions et comités ; on ne rédigera de comptes rendus sténographiques que pour les séances plénières du Conseil. En outre, le Conseil s'inclinera certainement devant le désir de l'Assemblée générale ; il vaut mieux chercher à collaborer avec les divers organes que de donner des instructions.

M. YOUNGER (Royaume-Uni) convient avec le représentant de la France qu'il appartient au Bureau de se charger de cette tâche. L'hypothèse la plus plausible est celle qu'a formulée le Président du Comité consultatif, à savoir, que le Secrétaire général aura un personnel suffisant pour une seule commission. Aucune difficulté ne surgira, puisqu'il est toujours recommandé au Bureau d'éviter d'organiser simultanément les séances de deux commissions examinant d'importantes questions. Le Secrétaire général, ou, mieux encore, le Bureau devra décider, au début de la session et peut-être de nouveau au milieu de la session, à quelle commission seront affectés les sténographes de séance.

M. VOINA (République socialiste soviétique d'Ukraine) estime que les documents A/C.5/152 et A/C.5/168 méritent d'être examinés attentivement. Le Secrétariat et le Comité consultatif cherchent à réduire les dépenses sur les documents d'usage quotidien. Le Comité estime qu'il pourra atteindre son but sans qu'il soit nécessaire de reviser le règlement intérieur et sans porter atteinte au droit des délégations d'avoir les documents essentiels dans les langues officielles de leur choix. La majorité des membres de la Cinquième Commission estime que les enregistrements sur disques sont suffisants pour les Grandes Commissions, à l'exception de la Première. M. Voïna est d'accord sur cette exception ; cependant, il n'est pas toujours vrai que les autres commissions ou comités aient à examiner des questions moins importantes. La Première Commission et ses sous-commissions devraient avoir des comptes rendus sténographiques rédigés dans les langues de travail, et des enregistrements sur disques dans la langue employée par chaque orateur.

On devrait continuer à suivre l'usage actuel à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et dans les commissions du Conseil de sécurité ; mais, en ce qui concerne le Conseil de tutelle et le Conseil économique et social et leurs commissions, les enregistrements sur disques, s'ajoutant aux comptes rendus analytiques, devraient suffire.

Le compte rendu analytique devrait être approuvé lors des réunions ultérieures de chacun.

statements should be annexed to it. There should be equality of treatment of all speeches, whether prepared or not.

The reductions which he had outlined were not as great as those proposed by the Advisory Committee, but at least they would not be prejudicial to any official language or discriminate against any delegation.

The basic documents were indispensable to delegations, and it was not, therefore, necessary to make any far-reaching alterations in the rules of procedure.

The CHAIRMAN remarked that the aim of the Committee could not be achieved without a precise resolution. Two proposals had been submitted; the first, that none of the committees should have verbatim reports, and the second, that verbatim reporting should be available for at least one of the committees. If several committees were included, no economy would result, and he suggested that if it was agreed to limit the service to only one committee, discretion should be left to the General Committee or the Secretary-General in the choice of the alternative committee. He favoured the substance of the proposal submitted by the Chairman of the Advisory Committee.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) suggested that the French proposal, which had been supported by the United Kingdom representative, could be embodied in his proposal by the substitution of the words: "in the opinion of the General Committee" for the words: "in his opinion" in the second sentence.

Mr. COTE (Canada) supported the view of the Chairman of the Advisory Committee. The Secretary-General was the administrative officer and would carry out the decision of the General Committee.

Mr. MAYER (France) agreed with the proposal of the Chairman of the Advisory Committee and remarked that the second part of the original text of the proposal would not be needed.

Mr. ROSHCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) feared that an undue burden would be placed upon other Committees which might need a verbatim report and be prevented from using it. He proposed an amendment that a verbatim report would be available in cases where a Main Committee considered that it needed it, or where the Secretary-General decided, upon the request of another committee, that it was necessary.

It should be possible to service a second committee from the large Secretariat staff.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) pointed out that no saving would be possible if the decision were left to the committees. The General Committee could, in

des organes intéressés. On y ajouterait les déclarations de caractère spécial. Tous les discours, qu'ils soient préparés à l'avance ou non, devraient y être traités de la même façon.

Si les réductions qu'il a indiquées ne sont pas aussi grandes que celles qu'a proposées le Comité consultatif, elles ne portent préjudice à aucune langue officielle et n'établissent de distinction au détriment d'aucune délégation.

Les documents de base sont indispensables aux délégations; il n'est donc pas nécessaire de faire d'importantes modifications au Règlement intérieur.

Le PRÉSIDENT fait observer que la Commission ne peut atteindre son but sans une résolution précise. On a soumis deux propositions: selon la première aucune des commissions ne doit avoir de comptes rendus sténographiques, selon la seconde les comptes rendus sténographiques sont prévus au moins pour une des commissions. Si l'on prévoit des comptes rendus pour plusieurs commissions, on ne réalisera aucune économie; il propose donc, si l'on convient de fournir les services en question à une seule commission, de laisser au Bureau ou au Secrétaire général toute latitude pour désigner une deuxième commission. Il se rallie en substance à la proposition présentée par le Président du Comité consultatif.

M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) suggère que l'on pourrait incorporer la proposition de la France, qui a eu l'appui du représentant du Royaume-Uni, à sa propre proposition. Il suffirait de remplacer les mots « il estime que » par les mots « le Bureau estime que ».

M. COTE (Canada) appuie l'opinion du Président du Comité consultatif. Le Secrétaire général est l'agent d'exécution et il appliquera la décision du Bureau.

M. MAYER (France) approuve la proposition du Président du Comité consultatif et fait remarquer que la seconde partie du texte initial de la proposition ne sera pas nécessaire.

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) craint que d'autres commissions, qui pourraient avoir besoin d'un compte rendu sténographique et seraient dans l'impossibilité d'y avoir recours, ne se trouvent désavantagées. Il propose un amendement aux termes duquel on établirait un compte rendu sténographique lorsqu'une Grande Commission l'estimerait nécessaire, ou, dans le cas d'une autre commission, lorsque le Secrétaire général, à la requête de celle-ci, déciderait que le compte rendu s'impose.

Le personnel du Secrétariat est assez nombreux pour que l'on puisse répondre aux besoins d'une autre commission.

M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) fait remarquer qu'il n'y aura pas moyen de faire d'économies, si on laisse aux commissions le soin de décider. Le Bureau pourra, dans certains

exceptional cases, vary the procedure. Certain contingencies might indeed arise, but it should not be overlooked that the First Committee would possibly not be meeting or that the Secretariat might be able to provide the service. The principal consideration was that one committee should enjoy the privilege.

Mr. MUÑOZ (Argentina) renewed his suggestion that it would have been better to study the question in conjunction with a revision of the rules of procedure, although he did not wish to stand in the way of the Committee. It seemed to him that a very serious question was at issue: the Advisory Committee had stated that a revision of the rules of procedure was not involved. He could not share that opinion if he considered rules 56 and 61.

He hoped that the decision on part I of document A/C.5/168 would not be considered a precedent when the Committee discussed the revision of the rules of procedure.

Mr. ROSHCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) feared that he had not been correctly understood. In certain eventualities, the General Committee should be entitled to extend the privilege of verbatim reporting to a committee other than the First Committee. That was the right of the General Committee, of which it should not be deprived.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) proposed that the point made by the USSR representative should be met by an amendment reading: "to provide this service for one Main Committee at a time, a committee which, in the opinion of the General Committee, had the most important items on its agenda".

The representative of Argentina could vote without prejudice to his position on a revision of the rules of procedure.

Mr. BRAMSON (Poland) inquired whether the text meant that verbatim reports would be authorized for one main committee at a time, namely, that committee which in the opinion of the General Committee had the most important items. The committee designated would naturally be the First Committee.

He thought that the intention of the representative of the USSR was that other committees having important items to discuss might be designated.

The CHAIRMAN stated that the representative of the USSR had accepted the wording of the text.

Mr. ROSHCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) suggested that a clarification should be made in the Rapporteur's report.

*The Committee adopted, by 41 votes to none, with 2 abstentions, the proposal of the Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions that the report of the Rapporteur on the budget estimate for 1948 should include the following paragraph:*

cas particuliers, faire une exception. Certes, des cas imprévus peuvent se produire, mais il ne faut pas perdre de vue que la Première Commission peut fort bien ne pas siéger à ces moments-là, ou que le Secrétariat pourrait être en mesure d'assurer les services nécessaires. Le point principal à considérer est qu'une commission doit pouvoir automatiquement faire établir des comptes rendus.

M. MUÑOZ (Argentine) répète qu'il eût mieux valu examiner la question au moment où l'on aurait révisé le Règlement intérieur; il ne désire, cependant, pas gêner la Commission. Il lui semble qu'une question très grave est en jeu: le Comité consultatif a déclaré qu'il ne s'agissait pas de réviser le Règlement intérieur. M. Muñoz ne peut accepter cette affirmation, étant donné les articles 56 et 61.

Il espère que la décision qui sera prise sur la première partie du document A/C.5/168 ne constituera pas un précédent, lorsque la Commission discutera de la révision du Règlement intérieur.

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) craint de n'avoir pas été bien compris. Dans certains cas, le Bureau devrait pouvoir autoriser une commission autre que la Première à faire établir des comptes rendus sténographiques. C'est là un droit du Bureau dont il ne faut pas le priver.

M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) propose que, pour répondre à l'objection faite par le représentant de l'URSS, on adopte l'amendement suivant: «à assurer ce service à une seule Grande Commission à la fois, celle dont le Bureau estime que l'ordre du jour comprend les points les plus importants».

Le représentant de l'Argentine pourrait alors voter le texte, tout en réservant sa position sur la révision du Règlement intérieur.

M. BRAMSON (Pologne) demande si ce texte veut dire que l'on autorisera une seule commission à la fois à avoir des comptes rendus sténographiques, à savoir, celle dont l'ordre du jour, de l'avis du Bureau, comprend les points les plus importants. La commission désignée sera naturellement la Première Commission.

M. Bramson croit que l'intention du représentant de l'URSS était d'obtenir que les autres commissions puissent être agréées, lorsqu'elles ont des points importants à discuter.

Le PRÉSIDENT déclare que le représentant de l'URSS a accepté le texte.

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose que la question fasse l'objet d'un éclaircissement dans le rapport du Rapporteur de la Commission.

*La Commission adopte par 41 voix contre zéro et 2 abstentions la proposition du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à faire insérer dans le rapport du Rapporteur sur les prévisions de dépenses pour 1948, le paragraphe suivant:*

“ The Fifth Committee understands that, with the present resources at his disposal, the Secretary-General will at most be able to make written verbatim records for only one of the Main Committees of the General Assembly, in addition to the plenary meetings of the General Assembly and of the Security Council and its commissions.

“ The Fifth Committee recommends therefore that the Secretary-General should be authorized to provide this service for one Main Committee at a time, the committee which, in the opinion of the General Committee, has the most important items on its agenda, and requests the Secretary-General to approach the Economic and Social Council and the Trusteeship Council to see whether they are disposed, in view of financial stringencies, to agree for the present to dispense with written verbatim records of their meetings<sup>1</sup> ”.

Mr. LEBEAU (Belgium) raised the question of communicating to representatives the correction to summary records which a representative might wish to make. Referring to paragraph 5 of document A/C.5/168, he stated that such corrections, if justified, should be circulated during the same session of a committee. Otherwise, the summary record would never be accurate or complete, and Governments and representatives would not be able to obtain a reliable account of proceedings.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) remarked that no difficulty or budgetary implication was involved in the suggestion made by the representative of Belgium.

Mr. MACHADO (Brazil) referred to the point raised by the representative of Argentina. The Fifth Committee had been requested to discuss chapters IX and X of the rules of procedure with reference to their budgetary implications. The Advisory Committee thought that there would be no need for a revision. If, however, the Fifth Committee decided, at a later stage, to change the rules of procedure, the budgetary implications would have to be re-examined.

The CHAIRMAN pointed out that the Committee was discussing proposals of the Advisory Committee which were based on the assumption that a revision was not needed. If those proposals were adopted, it would be unnecessary to deal with the revision of the rules of procedure at that stage. The representative of Belgium had, however, sounded a note of caution. The question should be discussed after a decision on the Advisory Committee's proposals.

Mr. MUÑOZ (Argentina) insisted that the Fifth Committee was, in fact, altering the rules of procedure. In particular, he drew attention to rules 56 and 61 stipulating that verbatim reports should be made. To dispense with the verbatim reports was to alter the rules of procedure. He wished to know the Fifth Committee's views.

<sup>1</sup> See document A/498.

« La Cinquième Commission est d'avis qu'avec les ressources dont il dispose à l'heure actuelle, le Secrétaire général sera tout au plus en mesure de faire publier des comptes rendus sténographiques écrits pour une seule des Grandes Commissions de l'Assemblée générale, sans compter les séances plénières de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de ses commissions.

« La Cinquième Commission autorise donc le Secrétaire général à assurer ce service à une seule Grande Commission à la fois, celle dont il estime que l'ordre du jour comprend les points les plus importants; et l'invite à s'entendre avec le Conseil économique et social et avec le Conseil de tutelle afin d'examiner s'ils sont disposés, étant donné les ressources limitées du budget, à accepter pour le moment de se passer de comptes rendus sténographiques écrits de leurs séances »<sup>1</sup>.

M. LEBEAU (Belgique) soulève la question de la communication aux représentants des corrections qu'un autre représentant peut souhaiter d'apporter aux comptes rendus analytiques. Se reportant au paragraphe 5 du document A/C.5/168, il déclare que ces corrections, au cas où elles seraient justifiées, devraient être distribuées au cours de la même session d'une commission. Autrement, le compte rendu analytique ne serait jamais ni précis ni complet, et les gouvernements ainsi que les représentants ne pourraient pas obtenir un compte rendu fidèle des débats.

M. AGHNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) fait remarquer que la suggestion du représentant de la Belgique ne présente aucune difficulté et n'entraîne aucune répercussion budgétaire.

M. MACHADO (Brésil) revient sur le point soulevé par le représentant de l'Argentine. La Cinquième Commission a été priée de discuter les chapitres IX et X du Règlement intérieur en tenant compte de leurs répercussions budgétaires. Le Comité consultatif a estimé qu'aucune révision n'était nécessaire. Si, toutefois, la Cinquième Commission décide ultérieurement de modifier le Règlement intérieur, il faudrait examiner à nouveau les répercussions budgétaires.

Le PRÉSIDENT fait remarquer que les propositions du Comité consultatif que la Commission étudie en ce moment sont fondées sur l'hypothèse qu'aucune révision n'est nécessaire. Si ces propositions sont adoptées, il sera inutile d'envisager pour le moment la révision du Règlement intérieur. Le représentant de la Belgique a toutefois voulu inciter à la prudence. Il faudrait étudier cette question lorsqu'une décision aura été prise au sujet des propositions du Comité consultatif.

M. MUÑOZ (Argentine) souligne que la Cinquième Commission est en train de modifier, en fait, le Règlement intérieur. Il attire en particulier l'attention sur les articles 56 et 61 qui prévoient l'établissement des comptes rendus sténographiques. Supprimer ces comptes rendus revient à modifier le Règlement intérieur. Il désire connaître le point de vue de la Cinquième Commission à ce sujet.

<sup>1</sup> Voir document A/498.

Mr. VILFAN (Yugoslavia) considered that the proposals made by the Advisory Committee under part II were not the best possible proposals. It was extremely difficult to distinguish between questions of substance and questions of procedure, and he asked who would decide on what should be inserted verbatim and what in summary form.

He suggested that economies might be effected if the summary records were merely mimeographed, not printed. He did not favour the abridgement of verbatim reports.

Mr. MAYER (France) thought that, since the Committee had decided on the system of verbatim reports, it should not go too far in pursuit of economy through an abridgement of some speeches. Discrimination should be avoided. He proposed that the record, whether verbatim or summary, should be printed.

Mr. LEBEAU (Belgium) pointed out that verbatim reports of plenary meetings of the General Assembly and of meetings of the Security Council and its commissions were being mimeographed and circulated prior to correction and printing. In the Economic and Social Council only the summary records were being printed. He suggested that, on grounds of economy, the latter method should be applied uniformly. The summary records should be printed and circulated as official records of the meetings. It would be a guarantee for delegations, which would be able to make all necessary corrections in the text.

Mr. PELT (Assistant Secretary-General, Department of Conference and General Services), replying to points raised by the representatives of France and Belgium, stated that to change from mimeographed to printed copies involved a larger expenditure.

Mr. ROSHCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) felt that agreement was possible on the question of mimeographing in place of printing. The Belgian proposals increased the problem that had been discussed at a previous meeting. A decision should be taken whether the Committee favoured verbatim reporting or summary reporting of the meetings of the Security Council and General Assembly. After that decision had been taken, it should discuss whether to have the records printed or mimeographed.

Mr. TEJERA (Uruguay) shared the view of the USSR representative. He did not agree with the remarks made regarding the recording of speeches, and was surprised by the suggestion that prepared speeches should receive different treatment from improvised speeches. The treatment of a speech would be dependent upon the quality of the speaker. The main problem was to decide whether the summary record or the verbatim reports, whichever was used, should be reproduced in full. It should be stated clearly which committee would have verbatim reports.

En ce qui concerne le point II du rapport du Comité consultatif, M. VILFAN (Yougoslavie) considère que les propositions qu'il contient ne sont pas excellentes. Il est extrêmement difficile de distinguer entre les questions de fond et les questions de procédure, et il demande qui décidera quels débats feront l'objet de comptes rendus sténographiques et quels autres de comptes rendus analytiques.

Il pense que l'on pourrait faire des économies si l'on se contentait de ronéotyper les comptes rendus analytiques au lieu de les imprimer. Il préfère que les comptes rendus sténographiques ne soient pas abrégés.

M. MAYER (France) estime que, du moment que la Commission a choisi les comptes rendus sténographiques, elle ne devrait pas trop pousser à faire des économies en abrégeant les discours. Il faut éviter toute injustice. M. Mayer propose que les comptes rendus, sténographiques ou analytiques, soient imprimés.

M. LEBEAU (Belgique) fait remarquer que les comptes rendus sténographiques des séances plénières de l'Assemblée générale et des séances du Conseil de sécurité et de ses commissions sont ronéotypés et distribués avant d'être corrigés et imprimés. Dans le cas du Conseil économique et social, seuls les comptes rendus analytiques sont imprimés. Pour des raisons d'économie, il propose l'application uniforme de cette dernière méthode. Les comptes rendus analytiques devraient être imprimés et distribués comme documents officiels des réunions. Cela constituerait une garantie pour les délégations qui seraient à même d'apporter au texte toutes les corrections nécessaires.

En réponse à des questions posées par les représentants de la France et de la Belgique, M. PELT (Secrétaire général adjoint chargé du Département des conférences et services généraux) explique que les frais seront plus élevés si l'on imprime des comptes rendus au lieu de les ronéotyper.

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime qu'il est possible de se mettre d'accord sur la question du remplacement de l'impression par la ronéotypie. Les propositions belges accroissent la difficulté du problème qui a été discuté lors d'une séance antérieure. Il faudrait décider d'abord si la Commission préfère que les séances du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale fassent l'objet de comptes rendus sténographiques ou de comptes rendus analytiques. Après avoir pris une décision sur ce point, la Commission devrait examiner si les comptes rendus doivent être imprimés ou ronéotypés.

M. TEJERA (Uruguay) partage le point de vue du représentant de l'URSS. Il n'approuve pas les observations faites au sujet des comptes rendus des discours et s'étonne que l'on puisse proposer que les discours préparés à l'avance ne soient pas traités de la même façon que les discours improvisés. La façon dont il convient de traiter un discours dépend de la qualité de l'orateur. Le problème principal est de décider si les comptes rendus analytiques ou les comptes rendus sténographiques (quelle que soit la forme de compte rendu adoptée) seront reproduits intégralement. Il faudrait préciser nettement pour quelle com-



Mr. MAYER (France) remarked that, though it would produce savings, the mimeographing of documents involved a certain inconvenience in that they became too bulky after a time and were difficult to handle. He agreed with the representative of the USSR that the verbatim report should be dispensed with where a summary record was made and *vice versa*.

Mr. MACHADO (Brazil) felt that there had been a slight misunderstanding. The Advisory Committee had based its report on the principle that the rules of procedure should not be revised. Accordingly, it considered a field of possible savings in three organs which had adopted the verbatim reports as official records. The Committee was not considering the question of summary records as against verbatim reports, but whether the verbatim report should be printed in full or might be abridged.

The meeting rose at 1.03 p.m.

## SIXTY-EIGHTH MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Friday,  
17 October 1947, at 3 p.m.*

*Chairman* : Justice Sir Fazl ALI (India).

### **30. Sixth Report of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (document A/C.5/168) : abridgement of printed verbatim records**

The CHAIRMAN drew the attention of the Committee to the second part of the report. Considerable savings could be made if summary records of meetings were printed instead of the verbatim records, which could be translated and kept in mimeographed form.

He observed that after the original suggestion to print verbatim reports of a certain type of speech only, while abridging speeches of other categories, the Advisory Committee proposed not to make any distinction between speeches and to have them all summarized regardless of their nature.

He stated that the Advisory Committee considered its proposal as consistent with rules 56 and 61 of the rules of procedure. The privilege of delegations to ask for the translation of verbatim records into one of the official languages would be maintained.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) said that rule 56 of the rules of

mission il conviendra d'établir des comptes rendus sténographiques.

M. MAYER (France) fait observer que, tout en permettant des économies, la production de documents ronéotypés présente certains inconvénients du fait que ces documents finissent par être trop volumineux et sont difficiles à manier. D'accord avec le représentant de l'U.R.S.S., il reconnaît qu'il faudrait se dispenser du compte rendu sténographique si l'on établit un compte rendu analytique et *vice versa*.

M. MACHADO (Brésil) pense qu'il y a un léger malentendu. Le rapport du Comité consultatif part du principe que le Règlement intérieur ne sera pas modifié. En conséquence, la Commission a estimé qu'il était possible de faire des économies dans le cas des trois organes qui ont adopté comme documents officiels les comptes rendus sténographiques. La Commission n'a pas à examiner si les comptes rendus analytiques sont préférables aux comptes rendus sténographiques, mais si les comptes rendus sténographiques doivent être imprimés intégralement ou peuvent être abrégés.

La séance est levée à 13 h. 03.

## SOIXANTE-HUITIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,  
le vendredi 17 octobre 1947, à 15 heures.*

*Président* : Sir Fazl ALI (Inde).

### **30. Sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (document A/C.5/168) : impression de comptes rendus sténographiques abrégés**

Le PRÉSIDENT attire l'attention de la Commission sur la deuxième partie du rapport. On pourra réaliser de sérieuses économies en imprimant des comptes rendus analytiques au lieu des comptes rendus sténographiques, lesquels pourraient être traduits et gardés sous forme ronéotypée.

Le Président fait remarquer que le Comité consultatif, après la proposition initiale tendant à ce que seul un certain type de discours fasse l'objet de comptes rendus sténographiques imprimés et à ce que les autres discours soient reproduits sous une forme abrégée, a proposé de n'établir aucune différence entre les discours quant à leur nature, et de donner toujours le compte rendu abrégé.

Le Comité consultatif, déclare-t-il, estime que sa proposition est en accord avec les articles 56 et 61 du Règlement intérieur. On respectera le droit qu'ont les délégations de demander la traduction des comptes rendus sténographiques dans l'une des langues officielles.

M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) déclare que l'article 56 du Règlement intérieur ne